

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 28 février 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-huit février deux-mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 22 février 2023

Date de l'affichage : 22 février 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Etaient présents : PASCAL Florent ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : TOUREL Jean-Luc, PRADIER Éric, DOLADILLE Monique

Participaient à la réunion : Aline LARRIEU ARGUILLE, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Michel RISSE

**Objet : servitude de passage de canalisations d'eau potable et assainissement collectif
CS202302002**

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre des travaux pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur de Gravières, le tracé des conduites de refoulement et de distribution doivent être placés sous terrains privés lorsque le tracé en terrain public n'est pas possible ou trop long et entraînerait un surcoût pour le syndicat. Concernant ces servitudes, des canalisations d'assainissement collectif se trouvant sur ces mêmes parcelles, il convient de les régulariser également.

Proposition de recourir à l'établissement de servitudes publiées et enregistrées au service de la publicité foncière.

Les parcelles concernées par le tracé sont :

Sur la commune de LES VANS : section 164 A n° 996, 998, 1000 et 1002.

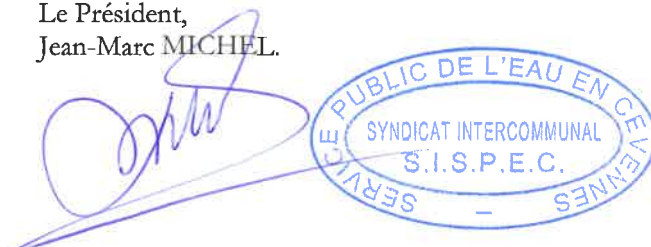
Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents la proposition du Président telle que présentée dit que les actes seront rédigés en la forme administrative par les services du SISPEC, autorise le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents se rapportant à ces servitudes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.



The image shows a blue ink signature of Jean-Marc MICHEL over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN CEVENNES', 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL', and 'S.I.S.P.E.C.'.